

World Health Organization
Dr Raffaella Balocco Mattavelli
Unit Head, International Nonproprietary Names
Programme (INN) and Classification of Medical
Products
Health Products Policy and Standards
Access to Medicines and Health Products
Division
CH 1211 GENEVA 27
SUISSE

Paris, le 07 juillet 2021

Contribution de Prescrire à la consultation de l'OMS sur la liste 125 -COVID-19 (édition spéciale)

Prescrire
83 boulevard Voltaire
75558 PARIS CEDEX 11
FRANCE

Tél. : (33) (0)1 49 23 72 80

contact@prescrire.org

Site internet
Web site
www.prescrire.org

Relations Abonnés :

Abonnements
Subscription Department
Tél. : (33) (0)1 49 23 72 86
Fax : (33) (0)1 49 23 76 48
relationsabonnes@prescrire.org
international@prescrire.org

Formations Prescrire
Tél. : (33) (0)1 49 23 72 90
Fax : (33) (0)1 49 23 76 48
formations@prescrire.org

Association Mieux Prescrire

Organisme indépendant
de formation permanente
des soignants

Independent organisation
continuing education
for health professionals

Association loi de 1901
n° 86/4331 - JO 21/01/1987
(Statuts sur demande)
Org DPC n° 1358
Org FC 11 751 711 075
N° TVA : FR 48 340647619
SIRET 340 647 619 00014
Code NAF : 9499Z
RIB La Banque Postale Paris
BIC : PSST FRPPPAR
IBAN :
FR44 2004 1000 0100 6120 5H02 022

Prescrire est un organisme indépendant de formation des soignants, financé en totalité par les abonnés, sans publicité ni subvention ni actionnaire.

Depuis 1981, puis avec d'autres au sein du Collectif Europe et Médicament, de l'International Society of Drug Bulletins (ISDB), et de l'International Medication Safety Network (IMSN), *Prescrire* promeut l'usage systématique par les soignants et par les patients des dénominations communes internationales (DCI) des médicaments, plus informatives, plus sûres et plus claires que les noms commerciaux (1à6).

Une nouvelle liste spéciale. Cette liste 125 comporte une seule une DCI proposée l'*élasoméran*, un agent immunologique pour immunisation active (anti-SARS-CoV-2) (7).

Pas d'objection ni d'observation. Concernant cette DCI proposée, nous n'avons pas identifié de risque suffisamment préoccupant pour justifier une éventuelle objection ou observation.

En somme. Cette liste 125 -COVID-19 (édition spéciale) souligne une nouvelle fois la réactivité du programme des DCI de l'Organisation mondiale de la santé à mettre à disposition des soignants une dénomination commune internationale.



Bruno Toussaint
Directeur Éditorial

**Synthèse élaborée collectivement par la Rédaction
sans aucun conflit d'intérêts
©Prescrire**



Références

- 1- Prescrire Rédaction "Prescrire et penser en DCI : une bonne pratique professionnelle" *Rev Prescrire* 2000 ; **20** (209) : 606-623.
- 2- Prescrire Rédaction "DCI : la priorité" *Rev Prescrire* 2005 ; **25** (265) : 641.
- 3- Prescrire Rédaction "Patients-soignants : priorité à la DCI".
Site www.prescrire.org/cahiers/dossierDciAccueil.php
- 4- International Society of Drug Bulletins (ISDB) "Special issue on INNs" *ISDB Newsletter* Novembre 2006 ; **20** (3): 27 pages.
- 5- International Medication Safety Network (IMSN) "Improving The Safety Of International Non-proprietary Names of Medicines (INNs)" Novembre 2011 ; 5 pages.
- 6- Prescrire Rédaction "Ordonnance : la dénomination commune internationale (DCI) au quotidien" *Rev Prescrire* 2012 ; **32** (346) : 586-591.
- 7- OMS "Dénominations communes internationales proposées: Liste 125 -COVID-19 (édition spéciale)" *WHO Drug Information* 2021 ; **35** (2) : 1-4. <https://www.who.int/publications/m/item/inn-pl-125-covid>